



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

DIVISION DES BÂTIMENTS
ET DE LA LOGISTIQUE

BON DE COMMANDE INTERNE

GENÈVE,

PRÊT AUDIOVISUEL / TRAVAUX AUVI

PROFESSEUR RESPONSABLE :

DEMANDEUR :

ADRESSE / FACULTÉ / DÉPARTEMENT :

TÉL / CARTE D'ÉTUDIANT N° :

MATÉRIEL DEMANDÉ :

.....
.....
.....

Du **à** **heures**

Au **à** **heures**

TRAVAIL DEMANDÉ : Code d'imputation No.

Quantité	Désignation	Prix unitaire	Prix total
TOTAL Fr.			

Signature lisible du demandeur :

REGLES PARTICULIÈRES DU PRÊT AUDIOVISUEL

Toutes les demandes de prêt d'équipements audiovisuels, se font par écrit sur une formule spéciale (bon de commande interne). Cette formule dûment remplie devra parvenir au secteur audiovisuel **au minimum 48 heures à l'avance**.

Bénéficiaire du prêt.

1. Toute personne faisant partie d'une faculté de l'Université de Genève à titre d'enseignant ou d'étudiant.
2. Toute personne faisant partie d'autres organisations avec lesquelles un contrat de collaboration a été établi (par ex. FNS, etc.)

Durée du prêt.

La durée du prêt dépend des demandes d'utilisation déjà parvenues au service de prêt.

Les litiges seront réglés en première instance par le chef du service de la logistique.

Prolongation.

Une prolongation du prêt peut être accordée, à condition d'en faire la demande avant la date limite et pour autant que le matériel ne soit pas demandé par d'autres utilisateurs. La date limite du prêt ne doit pas être dépassée sous peine de sanction en forme d'avertissement. Le troisième entraîne une exclusion du prêt après restitution ou remboursement du matériel.

Vol et dégâts.

1. Toute disparition du matériel doit être signalée dans les 24 heures au service de prêt.
2. Le détenteur du matériel en prêt sera considéré comme seul responsable et devra donc en assurer le remboursement. Les dégâts par négligence flagrante sont à la charge de l'emprunteur qui, à sa réception, reconnaît avec sa signature le bon état du matériel.
3. Pour l'utilisation du matériel à l'étranger, le détenteur du prêt devra justifier d'une assurance contre le vol.